




Hôtel de ville
59283 Raimbeaucourt

Délégation du Conseil Municipal au Maire
(article L 2122-22 du CGCT)
Marché public
procédure adaptée

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 
ID : 059-215904897-20220708-ARRETE_AMO_SDS-DE

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet de construction d'une salle de sports et la nécessité de recruter un assistant à maître d'ouvrage,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée,

Considérant que la proposition de Verdi Conseil Nord de France, 80, rue de Marcq – CS 90049 – 59441 Wasquehal correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

Article 1 : La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une salle de sports est confiée à Verdi Conseil Nord de France pour un montant global de 32 325 € HT se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 14 750 € HT
- Tranche optionnelle : 17 575 € HT sachant que cette tranche sera ou pas affermée suivant les conditions fixées dans les documents de la consultation.

Article 2 : Verdi Conseil Nord France sera informé de la décision d'attribution.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine séance.

Article 4 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-Préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Revolue en ligne sur le site Internet de la commune le 08 juillet 2022

Fait à Raimbeaucourt,
Le 08 juillet 2022
Le Maire,

Alain MENSION

